

RAPPORT FINANCIER BILAN DE L'EXERCICE 2016

Le congrès du Syndicat de la magistrature se tenant habituellement le dernier week-end de novembre, l'exercice comptable du syndicat concerne chaque année l'intervalle du 1^{er} novembre au 31 octobre.

En conséquence, l'exercice comptable présenté dans le présent rapport couvre la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.

LES RECETTES

Le montant total des recettes s'élève à 273 201 euros (5^{ème} prélèvement des cotisations inclus). Ce chiffre est en hausse au regard des deux exercices précédents (260 129,27 euros en 2014 et 241 812,68 euros en 2015).

Les cotisations

Les cotisations sont versées sous forme de chèques ou par prélèvement automatique (6 prélèvements sur l'année). Leur montant représente 247 369 euros (pour 766 syndiqués) et constitue la principale ressource du syndicat.

Cette année, le montant des cotisations connaît une hausse de plus de 18 000 euros, alors même que l'ensemble des prélèvements bimestriels refusés (4 693 euros) ont été déduits, contrairement à l'année précédente où ils avaient été comptabilisés en pertes diverses.

Le nombre de nouvelles adhésions est de 39 en 2016 contre 33 en 2015 et 29 en 2014. Parmi ces adhérents, on dénombre 11 auditeurs de justice pour 8 en 2015. Le nombre de démissions (13) est en baisse par rapport à l'année précédente. Parmi ces démissions, trois correspondent à des désaccords exprimés avec des prises de positions du syndicat, une à des motifs personnels, quatre à des départs à la retraite. Les autres ne sont pas motivées.

A noter que si, malgré un nombre d'adhésions supérieur au nombre de démissions cette année, le nombre d'adhérents a baissé par rapport à l'année dernière, c'est qu'une mise à jour de la base a été réalisée, expurgeant de la liste des syndiqués ceux qui n'avaient pas payé leur cotisation depuis plus de deux ans sans démission officielle.

Les autres ressources

Les autres ressources représentent une somme de 25 832 euros. Elles proviennent essentiellement des remboursements de divers frais avancés par le syndicat (frais de réception des conseils, du stage, du congrès) pour un montant de 9 212 euros, de dons (10 000 euros), principalement de la part de nos deux élus au CSM, et de produits financiers (6 620,82 euros).

Pour mémoire, la dotation que nous doit le ministère en fonction de notre représentativité est à ce jour versée en nature par la mise à disposition du local syndical dans un bâtiment loué par l'Etat.

LES DÉPENSES

Le montant global des dépenses pour cet exercice comptable s'élève à la somme de 197 605 euros.

Ce chiffre est en hausse par rapport aux deux années précédentes (169 537,02 euros et 150 947,66 euros en 2015). Cette augmentation s'explique par le fait que cette année, année d'élections professionnelles, le syndicat a choisi d'imprimer sur papier et de faire distribuer par routeur certaines de ses publications, *l'Abécédaire de la vie en juridiction* et le numéro de *Justice(s) au Quotidien* sur *Le magistrat et l'évaluation*). Le poste de dépenses « publications » est ainsi en hausse d'environ 30 000 euros en 2016.

Les dépenses militantes

Ces dépenses illustrent le combat du syndicat pour un service public de la justice de qualité et en faveur des libertés publiques ainsi que son engagement dans le mouvement social.

- Frais de publications

En 2016, le syndicat a engagé la somme de 45 085,10 euros dans ses publications : les quatre épisodes du feuilleton *Le SM monte à la CAV*, deux *Justice(s) au quotidien* - l'un sur l'accès au droit et l'autre sur le magistrat et l'évaluation -, la profession de foi réalisée pour les élections des membres de la commission d'avancement, *l'Abécédaire de la vie en juridiction*, le rapport moral et le rapport d'activité.

Cette somme correspond aux frais de maquettage, d'impression et de routage, auxquels il convient d'ajouter les premières dépenses engagées pour la future revue animée par le syndicat, principalement les frais de formation de son secrétaire de rédaction.

- Frais de colloques, séminaires et conférences

Le Syndicat de la magistrature a organisé un colloque en ouverture du congrès 2015 sur le thème « Le droit et la justice à l'épreuve du terrorisme » et un colloque en ouverture du conseil d'administration de MEDEL : « Droits fondamentaux des migrants : le juge garant ? » pour lequel il a dû louer une salle, une cabine de traduction et faire appel à des interprètes anglais/français.

Il a également organisé son traditionnel stage syndical, « Les institutions de la République : en finir avec le déséquilibre des pouvoirs » qui a également nécessité la location d'une salle pendant deux jours.

Le syndicat a engagé la somme de 15 193 euros au titre des frais de colloques, séminaires, conférences et stage.

- Cotisations et participations diverses

Le syndicat étant membre de plusieurs associations, comme l'OEE, l'ANAFE, ATTAC, la Coalition Française pour la Cour Pénale Internationale (CFCPI), l'Appel des appels, le Comède, l'Observatoire des discriminations syndicales, il règle des cotisations annuelles.

Il a aussi participé, pour une petite part, aux frais des deux collectifs constitués pour s'opposer à l'état d'urgence, « Stop état d'urgence » et « Nous ne céderons pas ». Il a engagé ainsi la somme totale de 3 085 euros.

Le syndicat a profité de sa bonne situation pour soutenir financièrement des partenaires en difficulté : Migreurop, la Quadrature du Net, l'Observatoire international des prisons. Il a aussi effectué une donation au profit d'une ancienne magistrat serbe.

Il a également financé plus particulièrement l'activité de l'Observatoire des libertés et du numérique.

Il a consacré à ce poste de dépenses la somme de 6 371,70 euros.

- Frais d'honoraires

Un autre poste important est celui des frais des recours contentieux initiés par le syndicat contre des textes qui nous semblent contraires aux principes que nous défendons, au soutien de camarades syndiqués ou pour sa propre défense. Les honoraires réglés à ce titre s'élèvent à 29 238 euros.

Les dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses concernent le fonctionnement quotidien du syndicat. Les principaux postes sont les suivants.

- Frais de déplacements du bureau et du conseil

Il s'agit là d'un poste important de dépenses pour le syndicat. Il correspond au frais de transport et d'hébergement des membres du bureau et du conseil, des représentants du syndicat à MEDEL et des membres des divers groupes de travail.

Le montant de ces frais s'élève cette année à la somme de 42 062,78 euros.

- Téléphone, accès internet, frais postaux : 2576 euros

- Prestations informatiques : 8264,18 euros (correspondant à l'hébergement du site web du syndicat et à la maintenance informatique)

- Frais de photocopieur (machine et photocopies) : 15 186,94 euros

- Frais de réception : 13 861,38 euros (pour les conseils, stage, congrès) dont une partie est remboursée par les participants (cf les recettes)

- Abonnement presses/revues : 1 345 euros

- Achats et fournitures de bureau (y compris le papier) : 8 412 euros

- *Primes d'assurances* : 964 euros

- *Frais financiers* : 1 470 euros (ce qui comprend notamment les sommes dues au titre des frais de rejet de prélèvements).

BILAN ET PERSPECTIVES

Le syndicat bénéficie cette année encore d'une situation financière saine. Le solde de l'exercice est positif à hauteur de 75 997 euros (contre 90 864,94 euros l'année 2015).

Une somme de 155 000 euros a pu être versée du compte chèque sur le Livret partenaires association afin d'augmenter l'épargne.

Les comptes bancaires sont créditeurs. L'épargne du syndicat est diversifiée. Il dispose :

- d'un compte Livret bleu (84 922 euros)
- d'un compte Livret partenaire association (339 784, 84 euros)
- d'un compte à terme Tonic croissance (104 409,67 euros)
- d'un compte titre avec des parts sociales B (valorisées à 53 306 euros).

La nécessité d'une gestion rigoureuse demeure d'actualité, non seulement au regard de l'hypothèse où le syndicat serait contraint de se loger dans un autre local que celui qui est mis à sa disposition par le ministère, mais aussi pour continuer à mener les actions propres à défendre ses idées et valeurs et dans la perspective de la publication de la nouvelle revue animée par le syndicat dont la création a été décidée en conseil. Le numéro zéro est prévu pour 2017.

En ce sens, le syndicat a décidé de faire appel à un expert-comptable pour l'établissement de sa comptabilité à partir de l'exercice 2016-2017. D'ores et déjà, ce rapport financier a été établi avec son concours. Il a apprécié la cohérence des données chiffrées issues de la comptabilité et utilisées pour la préparation du rapport.